

Décision relative à une demande de modification du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique CAZCUPER

de la société M. CAZORLA S.L.

enregistrée sous le n°2020-0274

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 23 novembre 2020,

Considérant que les éléments disponibles ne permettent pas de s'assurer de la correspondance entre les emballages revendiqués, les emballages autorisés en Espagne pour le produit COPERNICO 25 WG HIBIO (n°25272), et ceux autorisés en France pour le produit COPERNICO HI BIO WG (n°2090134),

La modification du permis de commerce parallèle (ajout d'emballages concernant le produit COPERNICO 25 WG HIBIO, n°25272, importé d'Espagne) pour le produit phytopharmaceutique désigné ci-après, **n'est pas accordée** en France.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	CAZCUPER	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	M. CAZORLA S.L. C/ AIGUETA, n°4, 17761 CABANES, Espagne	
Formulation	Granulé dispersable (WG)	
Contenant	250 g/kg - cuivre de l'hydroxyde de cuivre	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	COPERNICO HI BIO WG
	N° AMM	2090134
Numéro d'intrant	2140395	
Numéro de permis	2140223	
Fonction	Bactéricide	
Gamme d'usage	Professionnel	

A Maisons-Alfort, le

03 DEC. 2020

Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

